

JOURNAL GÉNÉRAL,

PAR M. FONTENAI.

Du Jeudi 23 Février 1792.

MM. les SOUSCRIPTIONS, dont l'abonnement finit à la fin de ce mois, & qui desireroient le renouveler, sont priés de faire connoître incessamment leurs intentions, afin qu'il n'y ait point d'interruption dans le service.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

SECONDE LÉGISLATURE.

Séance du Mardi soir 21 Février.

Au moment où nous avons laissé l'extrait de la Séance du matin, M. Gouy-d'Arcy arrivoit à la barre; on le croyoit à la tête des troupes & faisant rentrer dans le devoir trente mille insurgens; il venoit prouver à l'Assemblée que le jour & à l'heure même où M. Bazir l'accusoit de chercher à renouveler près de Noyon la désastreuse journée de Nancy, il étoit tout occupé au Directoire du Département de l'Oise à faire demander pour Commissaires conciliateurs M. Bazir même & MM. Fauchet, Chabot & Merlin. C'étoit peut-être là un vif reproche à l'Assemblée qui n'avoit pas imaginé un pareil choix. Cependant l'Opinion & les efforts de M. Gouy-d'Arcy font bien & dûment constatés par un procès-verbal.

Ainsi justifié de n'avoir pas fait exécuter la Loi, M. le Général annonce les craintes où il est que la calomnie n'expose ses possessions à être dévastées en France comme elles l'ont été en Amérique. Il revient sur d'antiques calomnies aussi relatives aux malheurs de S. Domingue, en un mot, il démontre on ne peut pas mieux qu'auparavant de faire cesser les troubles comme M. Bouillé, il s'est comporté en très-digne Membre de l'ancienne gauche.

L'Assemblée applaudissoit à la justification, & elle avoit accordé au justifié les honneurs de la Séance, quand le Ministre de la Guerre a pris la parole pour dire qu'il se disposoit à rendre compte des troubles de Noyon, lorsqu'il a appris que M. Gouy étoit venu lui-même donner ces détails; qu'au reste, il ne sauroit approuver la conduite d'un Officier qui a quitté son poste, sans avoir reçu l'ordre de le trouver ailleurs.

Le Ministre a encore instruit l'Assemblée que le Département de l'Oise demandoit deux Bataillons Suisses, deux de troupes de ligne, autant de Gardes Nationales, & huit piéces d'Artillerie,

tant les troubles sont loin d'être apaisés.

M. de Lessart a un peu tranquillisé les esprits sur les nouvelles d'Espagne & de Savoie, dont l'augmentation des troupes sur nos frontières ne peut être ni considérable, ni menaçante avant la fonte des neiges.

A la suite d'une promenade aux Bureaux, M. Guyton de Morveaux a été proclamé Vice-Président.

Ce soir M. Duffaux vient plaider à la Barre pour un des Héros de la Bastille, à qui les blessures n'ont pas encore permis de venir demander la récompense; en attendant la pension, l'Assemblée décrète pour le Vainqueur blessé une somme de 600 liv.

Les Bataillons de l'Allier écrivent qu'ils aiment mieux être payés en papier qu'en argent. Mention honorable de la pétition la plus sûre d'être exaucée.

Le Comité des Assignats propose une récompense de 25 mille liv. pour le sieur Jean Louis, dénonciateur d'une fabrique de faux Assignats.

Ce Jean Louis, dit M. Chabot, est M. d'Arragon, Secrétaire à Londres, de M. de la Luzerne. Ce M. d'Arragon avoit lui-même été instruit par deux Graveurs Anglois. Après avoir fait arrêter les coupables, il a gardé assez long-temps chez lui, la planche des faux Assignats; en conséquence la préalable sur la récompense de Jean Louis.

Dans le cours de son opinion, l'ex-Révérénd avoit observé que l'honneur n'est plus aujourd'hui ce qu'il étoit il y a quatre ans; quelque éclats de rire ont appris à l'Orateur l'application que l'on faisoit de cette vérité. Mais Jean Louis n'a pas les 25 mille liv., & l'ex-Révérénd est chargé de communiquer les piéces qu'il peut avoir sur cet objet.

On passe à un projet de Décret sur la liquidation des créances des Entrepreneurs & ouvriers de la clôture de Paris.

Un des membres se récrie contre la dilapidation de ces Entrepreneurs. Il a vu sur les comptes, 50 mille livres pour le marbre employé à cette clôture,

60 mille livres pour les peintures. Cette somme semble bien peu de choses pour les édifices faisant part de la clôture; il n'y a pas là du marbre pour les chambranles des cheminées. Néanmoins, le rapport est ajourné.

Il est tard, mais, avant d'aller faire leur Mardi gras, les Honorables rendent encore un Décret portant, que les fournisseurs des Gardes de la Monnoie, auront la faculté d'entrer dans la Gendarmerie Nationale.

Séance du Mercredi 22 Février.

On n'a point oublié la générosité du Patriote & Chanoine d'Angers qui avoit fait cadeau de tout son traitement aux héros des frontières. L'Assemblée est instruite aujourd'hui que ce bon Patriote est hors d'état de faire un tel cadeau; qu'il n'y a jamais pensé; que sa prétendue lettre n'est qu'une espièglerie de quelque Aristocrate. Il sera pris des précautions pour que ces petits tours n'exposent plus désormais l'Assemblée à prendre des décisions sur des lettres supposées.

En dédommagement du faux cadeau, deux inconnus envoient, l'un 600 livres, & l'autre 365.

M. Quatremère fait part des réclamations de divers Créanciers des Princes François. Ces Créanciers demandent l'exécution d'un Décret antérieur qui ordonnoit leur paiement. Leur Pétition est renvoyée au Comité des Finances.

Une nouvelle lettre des Corps administrateurs de l'Oise, annonce que la fermentation est à son comble dans le Département, que le Ministre a donné des ordres pour la marche des troupes. M. Gouy a trop bien réussi à se justifier: le Ministre a nommé un autre Général pour commander ces troupes.

Quelques Artistes demandent, ou du travail, ou une partie des fonds réservés pour l'encouragement des Arts. Leur lettre est renvoyée au Comité Central. Les Administrateurs de Blois demandent aussi des secours pour cette Ville. Renvoyé de même au Comité de Pétition.

Le Ministre de la Justice avoit accordé des provisions de Notaire, même après le Décret portant suppression de la vénalité des charges, même après la Sanction de ce Décret, mais avant la promulgation de la Loi. Il s'agit de savoir si les particuliers munis de ces provisions pourront continuer d'exercer leurs fonctions. Le Rapporteur du Comité de Législation propose un Décret pour l'affirmative. M. Vergniaud prétend que le Ministre a violé la Loi, puisqu'il en connoissoit la Sanction. Quelques autres opinent que la Loi non encore promulguée n'oblige pas plus le Ministre instruit de la Sanction, que tout autre particulier. M. Vergniaud vouloit qu'il y eut lieu à prononcer la responsabilité. C'est encore un nouveau sujet de longs débats, après lesquels l'une & l'autre question est renvoyée au Comité de Législation.

M. Merlin demande à parler sur un fait. « Oui, oui, crie-t-on ailleurs ». Cependant les oui l'emportent; le fait sur lequel M. Merlin veut instruire l'Assemblée est que le Ministre a créé de nouvelles charges

de Notaires, notamment à Saint-Denis. Le même Comité est chargé d'instruire sur ce fait.

M. Quinet dénonce encore le même Ministre, comme ayant donné des lettres de surseance ou de répit, contre la disposition de la Loi. L'inculpation est renvoyée au même Comité.

M. Hérault de Séchelles, chargé du rapport sur la responsabilité des Ministres, distingue les atteintes qu'ils portent à la Loi, en délits positifs & délits négatifs. Pour les uns comme pour les autres, c'est-à-dire pour de simples négligence qui nuiroient à la sûreté générale, comme pour la violation directe des Loix, M. le Rapporteur opine que Ministres soient traduits pardevant la Haute-Cour Nationale, qui ne pourra prononcer de peines plus légères que la destitution. Considérant ensuite que les Loix de responsabilité sont suffisamment énoncées par la Constitution & le Code Pénal, M. Hérault de Séchelles jette la question préalable sur la demande d'un nouveau mode de responsabilité.

M É L A N G E S.

IL paroît que la Constitution Française va être exposée à un choc beaucoup plus terrible qu'on ne sauroit l'imaginer. Outre la force des nombreuses armées de l'Europe, qui se réunissent pour rétablir l'ordre en France, la Religion elle-même va s'armer de sévérité contre ceux qui ont voulu lui porter atteinte. Tous les Papiers Publics ont déjà parlé de la délibération prise à l'unanimité dans le Consistoire, tenu à Rome le 19 Janvier dernier. Le Pape s'est décidé, d'après l'avis de Cardinaux, à lancer définitivement, contre les auteurs & fauteurs du Schisme en France, les peines d'excommunication portées par les Saints Canons; mais, comme le Saint Père ne veut déployer les voies de rigueur qu'après avoir recouru à toutes celles de douceur & de persuasion, il n'usera des premières qu'après deux nouvelles Monitions, qui, avec celle qui est expirée depuis long-temps, feront les trois Monitions ordinaires prescrites par les règles de la discipline Ecclésiastique. La seconde commencera à courir du jour de la publication du Bref, qu'on attend incessamment de Rome: elle sera de trente jours, suivi de trente autres pour la troisième.

Les Gazettes d'Italie font le plus grand éloge d'un Mémoire que M. l'Abbé Mautyl a fait, par ordre du Pape, sur cette matière importante. Il y a développé l'érudition la plus profonde en fait de discipline Ecclésiastique, & la plus grande sagesse dans la manière d'en appliquer les principes aux circonstances & aux lieux qui en nécessitent l'emploi.

Les lettres du 1 Février, de cette Capitale du Monde Chrétien, nous apprennent que Sa Sainteté jouit d'une parfaite santé; qu'elle a repris sa vie laborieuse avec une nouvelle activité; & que l'on ne redoute que son excès d'application. Elle passe tous les jours trois heures en Oraison, dans l'Eglise Saint-Pierre. Sa piété tendre & éclairée, jointe aux plus éminentes qualités du cœur & de l'esprit, lui concilie l'amour & les respects de tous

les Romains, & assure au Saint-Siège la plus haute considération dans les Cours Etrangères. Le Pape vient d'en recevoir un témoignage éclatant dans la lettre que l'Impératrice des Russes lui a adressée ces jours derniers. L'immortelle Czarine assure à Sa Sainteté, que par le premier article du traité, que la France acceptera, *DE GRÉ OU DE FORCE, Avignon & le Comtat seront rendus à leur légitime Souverain.* Elle lui ajoute, qu'il n'y a rien de surprenant dans l'invasion de ses possessions, par les prétendus réformateurs d'un Empire, qui ont renié leur Dieu, & enchaîné leur Roi. La Reine de Portugal ne s'est pas expliqué avec moins d'énergie dans la réponse qu'elle a faite à la réclamation du Pape, adressée à toutes les Puissances Etrangères contre l'envahissement du Comtat.

A la vue de ces dispositions générales contre la Révolution Françoisé, les chefs de partis redoublent d'activité : ils voudroient, à l'envi les uns des autres *ivrer*, ce qu'on appelle leur épingle du jeu. L'impossibilité où ils sont, même en se réunissant, de faire face à l'orage & de s'accrocher à aucune Puissance de l'Europe, leur a donné l'idée de rendre nuls les efforts des Princes François, en mettant la discorde entre les Emigrés. En conséquence, dans tous les Papiers Démocrates & Monarchiens, on a fait valoir l'inculpation de M. de Carde contre M. de Jaucourt. On s'est encore plus attaché à insister sur l'indécence qu'ont, suivant ces Papiers, les Compagnies Rouges, de ne pas vouloir être commandées par M. de Clairac. Leur insubordination, disent-ils, a contraint ce Chef, nommé par les Princes, de faire au Conseil la proposition de dissoudre ces Corps qui sont à Neuwied. Ils sont continuellement en insurrection. Que peut-on craindre, ajoutent-ils, de Gentils-hommes qui se roidissent contre les ordres des Princes ?

Sans doute, c'est un très-grand malheur que ces divisions & ces querelles entre des individus que l'infortune rassemble. Mais nous sommes bien aise d'assurer nos lecteurs qu'on n'a rien à redouter de cette petite guerre intestine, qui produit le bon effet d'épurer les Emigrés, & de faire connoître les gens suspects. Il est impossible de retenir longtemps les François dans une spéculation oisive ; & François I^{er}, qui les connoissoit parfaitement, aimoit sur-tout, voir dans ses enfans & dans la Noblesse une humeur vive & active. Il disoit : *le naturel du vrai François est d'être prompt, gaillard, actif & toujours en cervelle.* Aussi un Officier Général, arrivé dernièrement de Coblenz ne craignoit pas d'annoncer qu'au premier coup de tambour, toutes ces inimitiés du moment disparaîtroient, dès qu'il s'agiroit de venger le Trône & l'Autel outragés, & de répondre à la haute idée que la Noblesse a donnée d'elle-même à toute l'Europe, en se dévouant avec tant de générosité à ses devoirs envers son Dieu & envers son Roi.

Voilà ce qui déconcerte les Monarchiens, aujourd'hui sur-tout, que l'Empereur sort de l'inaction où ils ont retenu son Conseil. C'est pour cela qu'ils se sont nommés un chef à Paris, ne pouvant y faire venir leur grand Directeur de Bruxelles. La réputation que le premier s'est acquise dans l'Assem-

blée Constituante, par ses liaisons avec M. l'Abbé Maury, leur a paru un excellent moyen de ramener à leur opinion quantité de Royalistes qui pourroient ignorer encore que, dans les temps difficiles, ce n'est pas aux noms qu'il faut s'attacher, mais à la conduite. Sous l'étendard porté par cet Orateur, ils réuniront M. Morris, qui vient, tout exprès, d'être chargé à Paris des affaires des États-Unis de l'Amérique, en place de M. Short nommé Ministre de ces États auprès de la République de Hollande. M. Morris a été un des fabricateurs de la Constitution Anglo-Américaine. Il a beaucoup vécu à Paris depuis la Révolution ; & il avoit remis au Roi un plan d'acceptation de la Constitution, lorsqu'elle lui fut présentée à signer.

A l'aide de tous ces secours, les Monarchiens espèrent encore neutraliser le Conseil de l'Empereur, entretenir la discorde parmi les Emigrés, diviser même les deux frères du Roi entre eux, & donner un démenti au grand homme qui a dit, « qu'il falloit toute la sagesse de Minerve à Coblenz pour que les deux Princes pussent s'y soutenir avec honneur au milieu des pièges qu'on leur tendoit, & tout le courage de Mars, à Oberkirck, pour résister à tout ce qu'une fausse politique & l'imtempérite des saisons, pouvoient accumuler de maux ».

En gagnant du temps, par toutes ces menées secrettes, les Monarchiens se proposent d'arriver à la fin de cette Législature. Ils la détournent continuellement des objets importants de législation & de politique, l'empêchent sans cesse par mille incidens nouveaux & ridicules, & lui donnent une défaveur irréparable dans le Peuple. Par-là ils s'assurent la plus grande prépondérance pour la nomination des Membres d'une troisième Législature, dans laquelle ils domineroient par l'argent qui est à leur disposition. Alors ils feroient à la Constitution tous les changemens qui conviendroient à leur mitoyennisme ; alors on verroit par un alliage inconcevable, M. de Cazalès, élevé à des distinctions éclatantes, & M. l'Abbé Maury payé de son zèle par des éloges stériles ; MM. de Lameth, promu à quelques dignités équitables à la Pairie, qui leur a échappé, & le Clergé réduit à la dernière nullité ; les Jourdan même, Duprat, Minvielle & autres resteroient impunis, pour ne choquer aucun parti. Ainsi se vérifieroit cette parole mémorable digne d'un scélérat : *Osez tout contre Roi, Clergé & Noblesse, & vous serez soutenus.*

Tel est le but unique de tous les intrigans du moment ; & ils se prétendent assurés d'amener l'Empereur à toutes ces voies de temporisation. Déjà même ils s'en flattent.

Pendant ces débats particuliers des Partis, le mensonge & la calomnie attaquent par-tout les honnêtes Citoyens, & l'insubordination devient de plus en plus effrayante.

On ne cesse d'entendre parler des attentats de la Ville d'Arles contre la Constitution. Voici l'extrait d'une *Adresse de la Garde Nationale d'Arles à l'Assemblée Nationale*, 13 pages in-8^o ; imprimée à Arles, chez Gaspard Mesniers fils, Imprimeur du Roi & de la Municipalité. 1792. Il sera impossible à tout homme, qui l'aura lue

attentivement, de ne pas avoir la plus grande horreur des détracteurs de cette Ville.

« Depuis six mois la ville d'Arles est attaquée au-dehors par des délations, des faux rapports, d'absurdes calomnies; & de ce foyer de persécution qui existe & se nourrit dans les Clubs de Marseille & de Nîmes, il n'a pu sortir encore la moindre dénonciation légale. Les coupables sont donc bien adroits, ou les diffamateurs bien lâches, si aucun Chef d'accusation n'a pu être prouvé. Tantôt on publie que les Citoyens d'Arles ont arboré la cocarde blanche, & le fait étant vérifié, il est reconnu faux & absurde; tantôt on répand que les Prêtres constitutionnels ont été arrachés des marches de l'Autel, & les Prêtres constitutionnels attestent publiquement le contraire, il est de plus reconnu que les Eglises Nationales ne sont desservies que par des Prêtres constitutionnels; on prétend que les Patriotes sont chassés de la ville, il est notoire au contraire que ces foidifants Patriotes ont fui à dessein, lorsqu'ils ont craint les dangers d'un désarmement, & qu'ils sont revenus ensuite dans leurs foyers pour éguifer de nouveaux poignards de calomnies. Les fils du sieur Pascal, Officier Municipal annoncent au Corps Electoral assemblé que leur père a été assassiné par les Aristocrates, la fureur s'empare des esprits, mais au même moment le prétendu défunt monte à la Tribune pour démentir ces faux bruits, & reçoit publiquement des atroces & ridicules reproches sur ce qu'il n'a point laissé exécuter les vengances indiquées avec les nouvelles de sa mort; enfin, &c.

» Nous ne finirions pas, s'il falloit dénoncer tous les crimes dont nos Citoyens ont été les victimes; le Procureur-Syndic du District d'Arles fut arraché à la corde par les Habitans de Salon, & tout cela, parce que trois *bon Patriotes* l'avoient dénoncé aux Gardes Nationales de Marseille, qui étoient cantonnées à Salon.

» On a, dit-on, arrêté à Arles quinze cent fusils de guerre; le Club de Nîmes est mal instruit. Les quinze cent fusils furent séquestrés dans la salle de la Maison commune, au mois de Septembre dernier, parce que le Peuple menaçoit de s'en emparer, & cela étoit facile, puisqu'ils étoient sur des bateaux plats; les caisses, ni même la toile d'emballage n'ont été touchées; on les a regardés comme un dépôt sacré & National; ils n'ont pas cessé d'être à la disposition du préposé à leur embarquement, c'est ce qu'a répondu la Municipalité tant au Département qu'au Ministre de la Guerre, & sa conduite, à cet égard, est à l'abri de la moindre responsabilité..... »

S P E C T A C L E S.

Depuis quelque temps, j'ai peu parlé des nouvelles Pièces. On en donne tous les jours un si grand nombre, qu'on ne fait à laquelle aller. D'ailleurs le Public ne paroît y prendre d'autre intérêt que celui du désœuvrement. Mais il faut au moins jeter un coup-d'œil sur les plus suivies.

Aux Italiens, on donne, avec quelque succès,

une Pièce de M. Desprez, sous le titre de *Cécile & d'Emancé*. C'est une histoire de deux Couvens, qui n'est supportable que par l'excellente musique de M. Grétry.

Werster & Charlotte, en un acte en prose, mêlée d'ariettes, parole de M. Dejaure, musique de M. Kreutzer: excellente Pièce pour des Jacobins qui aiment du noir, des pistolets, des cachots, des chaînes.

On se déride cependant à l'*Ecole des Parvenus*, ou la *Suite des deux Petits Savoyards*, que M. Pujoux a réduite en un seul acte, & a coupée en Opéra. La musique que M. Devienne y a adaptée, est gaie & chantante.

On a donné Lundi dernier *Renaud d'As*, & les *Evénemens imprévus*. La REINE, avec Madame Royale & Mgr le Dauphin, a honoré le Spectacle de sa présence. Le concours du Public étoit très-considérable. Les cris répétés de *vive le Roi, vive la Reine, vive Mgr le Dauphin*, ont souvent fait retentir la Salle. Trois Jacobins ont eu l'indécence de vouloir garder leur chapeau sur la tête, au moment où S. M. est entrée au Spectacle: mais on leur a honteusement donné la chasse. L'expression reçue actuellement pour dire, *allons au Spectacle*, est *allons donner la chasse aux Jacobins*: c'est-à-dire, allons leur en imposer; allons les empêcher de faire jouer l'air des Cannibales, *ça ira*; allons les forcer d'entendre, sans mot dire, les applications les plus flatteuses pour le Roi, la REINE & toute la Famille Royale.

Au Théâtre de la rue Feydeau, M. Collot d'Herbois, le Jacobin, ci-devant Comédien, a donné *l'Ainé & le Cadet*, Comédie en 2 actes, en prose. Ce qu'il y a de plus remarquable; est un *gredin frotté de patriotisme*: il pille & vole, à la satisfaction des honnêtes gens du jour, un Seigneur qui émigre pour n'être pas témoins des horreurs qu'on se permet en France. Cette détestable Nouveauté ne fera pas regretter la Troupe des Comédiens François que ce Théâtre s'est déterminé à ne plus conserver à Pâques.

Le Médecin malgré lui, mis en musique, a eu un succès dû au talent de M. Defaugiers & au jeu bouffon & comique de M. Juliet.

La musique d'*Amélie de Montfort*, Opéra François en 3 actes, est un des meilleurs ouvrages de M. Louis Jadin. Elle fait le principal mérite de la Pièce, assez bien écrite d'ailleurs.

Au Théâtre de la Nation, M. & Mad. Prévile éclipsent tous les succès par leur seul jeu. Et tant mieux pour les Spectateurs, qui sont par-là dispensés de faire attention aux plates productions de nos tristes Dramatistes du jour. (A. C. B.)

Cours des Assignats à la rue Vivienne, le 22 Février. Il faut la somme de 165 livres en Assignats pour se procurer 100 livres en argent.

Les louis d'or, pour des assignats, coûtent 18 l. f.

S P E C T A C L E S du 23 Février.

THÉÂTRE DE LA NATION. *L'Esprit follet*; & la *Comtesse d'Escarbagnas*.

THÉÂTRE ITAL. *Cécile & d'Emancé*; & *Raoul sire de Créqui*.

THÉÂTRE DE LA RUE FEYDEAU. *L'Italiana in Londra*.

THÉÂTRE DU MARAIS. Pour les Pièces. *Le Mariage de Figaro*.